



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5080117

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

CONTRAT 13164
N/REF : 3/08/2025 1H18 C:000620 I:13579
V/REF : Contrat N°013164 du 01/03/2024

SDC 'Les Demeures Ecully'
C/O FONCIA BOUVET BONNAMOUR
119 AVENUE MARECHAL DE SAXE
69003 LYON

IMMEUBLE : LES DEMEURES ECULLY
37, CHEMIN DE LA VERNIQUE
69130 ECULLY

Vaulx en Velin, le 01 Aout 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE N37 VERNIQUE - CONTACTER MME DANGEUL TEL06 35528227 OU 04 26296403
MOTIF : REDEVANCE DU 3EME TRIMESTRE
Donneur d'ordre : Mme T. ZEGGAR

PRENDRE RENDEZ-VOUS POUR LES ACCES
MISE EN PLACE DE 60 METRES DE TUYAUX
- POMPAGE ET NETTOYAGE DE LA FOSSE DE RELEVAGE EAUX USEES
- CONTROLE ELECTROMECHANIQUE DES 2 POMPES

4 FOIS / AN

FACTURATION : la redevance sera facturée par quart en Mars, Juin, Septembre, Décembre de chaque année et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P0 \quad (\quad 0,15 \quad + \quad 0,85 \quad \frac{ICHTrev-TS1' - ICHTrev-TS1}{ICHTrev-TS1})$$

P' Prix révisé H.T.

P0 Prix contractuel H.T.

ICHTrev-TS1 est l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE

connu a la date d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1' est le dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/03/2025

Prix de base du contrat : 3904,00

Indice ICHTrev-TS1	Mois de l'indice de base	: 10/2023	Valeur :	137,1
	Mois de l'indice de révision	: 02/2025	Valeur :	143,5



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5080117

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
0,25	Curage de la fosse de relevage	4/AN	2633,04	658,26
0,25	Entretien 2 pompe(s) de relevage	4/AN	1407,60	351,90
TOTAL H.T.				1010,16
T.V.A. a 10,00%				101,01
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>1111,17</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Septembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.